



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Dragage d'entretien de la passe d'entrée et du bassin du Lycée de la Mer du port du Barrou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Région Occitanie

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 5 3 7 9 1 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
25a. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin, dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent. => dépassement du seuil N2 en Cuivre

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dragage mécanique de la passe d'entrée du port du Barrou (matériaux sableux, non contaminés, environ 350 m3) et du bassin est du Lycée de la Mer (Région Occitanie) (matériaux vaseux, contaminés, environ 100 m3).

Les matériaux seront transportés en barges jusqu'à une parcelle de la Région sur la commune de Frontignan. Une bassin de déshydratation sera formé avec les sols en présence, sur un terrain libre de 1 890 m2 qui a fait l'objet d'un nettoyage pour enlever les dépôts sauvages. Les terres en place serviront à former les merlons du bassin, qui sera étanchéifié.

Compte tenu de leur qualité (absence de dépassement des seuils N1/N2, couleur gris clair, les sables déshydratés seront proposé en rechargement de plage aux communes du pourtour de l'étang de Thau). Les vases, qui présentent un dépassement N2 en cuivre et N1 en HAP, seront envoyées en plateforme de traitement DND après déshydratation.

Le temps de dragage est estimé à 5 jours ouvrés, toutes zones confondues.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à rétablir la cote des fonds dans le port du Barrou à -1,5 mNGF-IGN69. L'ensablement de la passe d'entrée et l'envasement du bassin Est ne permettent plus le maintien de certaines activités de formation du Lycée de la Mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le dragage mécanique s'appuie sur la mise en œuvre d'un atelier maritime "ponton-pelle", c'est-à-dire une pelle mécanique embarquée sur une ponton flottant stabilisé. Il sera accompagné d'une ou plusieurs barges d'une capacité de 20 m3 pour assurer le transport des sédiments à terre. Le phasage est le suivant :

- 1) Dragage et égouttage des sables (350 m3 ; cycles d'égouttage de 24h) ;
- 2) Dragage et égouttage des vases (100 m3 ; égouttage sur 6 à 8 mois).

Les matériaux seront convoyés directement jusqu'à un quai de déchargement sur le Canal du Rhône à Sète, au plus près de la parcelle de la Région. Ils seront alors repris à l'aide d'une pelle mécanique pour être chargés en tracto-benne étanche, en vue de leur transport jusqu'au bassin de déshydratation. Alternativement, les matériaux pourront être transportés intégralement par voie routière depuis le port, en camion-bennes étanches. Dans ce cas, ils seront repris à terre par une pelle mécanique depuis la digue carrossable du bassin des mas conchylicoles. La parcelle de la Région Occitanie dispose d'un accès routier. Le volume de matériaux égouttés dans le bassin n'excédera jamais 100 m3.

Les eaux d'égouttage seront filtrées sur bottes de paille. Elles seront analysées pour apprécier leur conformité vis-à-vis des seuils R1 : en l'absence de dépassements, et en accord avec la Police de l'Eau, elles pourront être rejetées dans l'étang de Thau, en arrière d'un barrage anti-MES. En cas de non conformité, les eaux d'égouttage seront éliminées par évaporation : un bassin collecteur, d'une superficie 200 m2 permettra d'accueillir un volume de 50 m3 (hypothèse haute pénalisante), soit une lame d'eau de 50 cm maximum. Son dimensionnement permet de recueillir une pluie trentennale sur 24h.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Non concerné.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement ; la rubrique de la nomenclature concernée par l'opération de dragage :

4.1.3.0. Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin :

1° Dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent (A)

=> dépassement N2 en Cuivre constatés dans le bassin est.

La ou les communes intéressées par du rechargement de plage feront leur propre demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL (rubrique 13).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Sables à draguer (matériaux sans dépassements N1/N2)	350 m3
Vases à draguer et à évacuer après déshydratation (Cuivre > N2)	100 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit : Port du Barrou
Localité : Sète
Code postal : 3 4 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 4 0 , 3 3 " 2 Lat. : 4 3 ° 2 5 , 2 7 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 4 0 , 3 3 " 2 Lat. : 4 3 ° 2 5 , 2 7 " 9
Point de d'arrivée : Long. : 0 3 ° 4 2 , 1 9 " 2 Lat. : 4 3 ° 2 5 , 3 8 " 8

Communes traversées :

Sète, Frontignan

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Sète (approuvé 10/2/2014, modification n°7 en date du 24/6/2024) : Zone UPc
PLU de Frontignan (approuvé 7/7/2011, révision approuvée 6/2/2025) : Zone NA + coupure d'urbanisme

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF terrestre de type 1 : « Etang de Thau » (910014602) ; en superposition partielle ; ZNIEFF terrestre de type 2 : « Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau » (910006980) ; en superposition partielle.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Sète, Frontignan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE et CBS échéance 4 approuvée par AP le 18 juillet 2024. Pour la déshydratation des matériaux sur la parcelle DK0044 (à proximité de la D2, commune de Frontignan). Le cas échéant, si le transport des matériaux du port du Barrou (Sète) jusqu'à la parcelle de la Région Occitanie (Frontignan) se fait par voie routière.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le port du Barrou est en zone RU (aléa fort submersion) ; les travaux sont exclusivement réalisés sur le plan d'eau. La zone libre d'occupation de la parcelle DK0044 à Frontignan où les matériaux seront déshydratés n'est pas exposée à un aléa inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de Sète et Frontignan approuvés le 25 janvier 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Quai de débarquement le long du Canal du Rhône à Sète dans périmètre de l'ancien dépôt pétrolier Essences et Carburants de France. Toutefois, le projet implique uniquement la circulation d'engins sur cet espace : aucune terrassement n'est nécessaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS « Etang de Thau et lido de Sete à Agde » (FR9112018), en superposition partielle (passe d'entrée du Barrou). ZSC « Herbiers de l'étang de Thau » (FR9101411), en superposition partielle (passe d'entrée du Barrou).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Hormis l'eau de l'étang récupérée avec le godet de la pelle mécanique utilisée pour le dragage, le projet n'implique pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux sableux ne présentant pas de contamination (absence de dépassement des seuils N1/N2) seront proposés aux communes du pourtour de l'étang pour du rechargement de plage. Les vases contaminées (Cuivre > N2 et HAP > N1) seront évacuées en plateforme de traitement DND après déshydratation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les merlons du bassin de déshydratation seront formés avec les terres en présence (zone libre d'occupation, récemment nettoyée des dépôts sauvages, constituée de remblais).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	Non concerné.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	250 m2 d'herbier à Zostère sont impactés par le dragage dans la passe d'entrée. Les 28 grandes nacres dans la zone de travaux, ainsi que 6 individus dans un périmètre de 5 m au-delà de la zone draguée seront transplantés en amont des travaux. De nombreux sites proches ou distants sont susceptibles de convenir pour l'accueil de ces 34 Pinna nobilis : le choix définitif sera validé en concertation avec la DREAL.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour la partie marine, Grandes nacres et Zostère ne figurent pas aux FSD. Pour la déshydratation, la parcelle a fait l'objet d'un nettoyage sur 1 890 m2 pour enlever les dépôts sauvages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléa submersion pour le port du Barrou, où les travaux sont exclusivement maritimes et de courte durée (5 jours).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Travaux de dragage confinés par barrage anti-MES. Transport terrestre en camion-benne étanche. Bassin de déshydratation étanchéifié par géomembrane.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Absence d'E. Coli dans les sédiments à draguer. Tests HP14 négatifs. POPs à l'état de traces, sous les seuils EU. Matériaux contaminés évacués en plateforme de traitement DND.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le transport maritime par barge sera privilégié (capacité unitaire d'environ 20 m3). Si transport terrestre, il sera marginal, compte tenu des faibles volumes : 10 à 20 A/R par jour, sur 5 jours.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit de travail des pelles mécaniques, camions de transport. Les engins seront conformes aux normes d'émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux d'égouttages seront collectées dans un bassin de 200 m2 : celles issues des sables seront rejetées dans l'étang ; celles issues des vases seront analysées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Elles seront rejetées dans l'étang de Thau si conformes aux seuils R1 et avec accord de la Police de l'Eau. Sinon, elles seront éliminées par évaporation (bassin dimensionné à cet effet).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les 100 m3 de vases du bassin du Lycée de la Mer seront envoyés en plateforme de traitement DND. Les éventuels macro-déchets collectés lors du dragage seront stockés en benne étanche et évacués en filière adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet éloignée de tout site classé, inscrit, monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les vases du bassin du Lycée de la Mer présentent une contamination en cuivre (>N2) et en HAP (>N1) et seront évacuées en plateforme de traitement DND (pas de restitution au milieu). Les sables de la passe d'entrée en revanche sont propres (absence d'E. Coli et de dépassement N1/N2) et seront valorisés en rechargement. Des Grandes Nacres sont présentes dans et en limite du chantier de dragage (34 individus vivants). 250 m2 d'herbier de Zostère sont impactés par les travaux dans la passe d'entrée (soit 0,00002 % de l'herbier à l'échelle de l'étang de Thau). Les eaux d'égouttage seront rejetées dans l'étang après filtration sur botte de paille. Elles seront éliminées par évaporation en cas de conformité aux seuils R1 (le bassin de recueil étant dimensionné à cet effet). La déshydratation est réalisée hors site Natura 2000, sur une zone libre de toute occupation et nettoyée des dépôts sauvages par la Région.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Les 34 Grandes Nacres seront transplantées en amont des travaux dans une zone présentant des conditions optimales pour leur survies (A5.b).
- Des barrages anti-MES seront mis en œuvre afin de confiner les travaux de dragage, la zone de reprise à quai des matériaux (si transport par barges), ainsi que la zone de rejet des eaux d'égouttages (si conformes aux seuils R1) (R2.1k)
- Un suivi de la turbidité sera également réalisé à proximité des zones confinées évoquées ci-dessus.
- Les eaux d'égouttages seront collectées après filtration sur bottes de pailles dans un bassin suffisamment vaste pour permettre leur évaporation.
- Les déchets seront collectés et stockés dans des bennes, puis traités par les filières adaptées (E3.1a).
- Les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (absorbant, barrages flottants, etc.) seront disponibles à proximité des zones en travaux (R2.1d).
- L'emplacement des stationnements et la procédure à tenir en cas de pollution accidentelle seront clairement explicités et affichés au niveau de la base vie (A6.1a).
- Les engins de chantier posséderont les garanties nécessaires à leur bon fonctionnement (certificats de CT...).
- La maintenance des engins sera réalisée exclusivement en dehors du site (opération de vidanges, réparation de flexibles hydrauliques, approvisionnement en carburant...).
- Les engins de chantiers devront être conformes à la réglementation relative aux émissions sonores.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

de la nature et la consistance des travaux (dragage mécanique confiné par barrage anti-MES, faibles volumes dragués) ; de l'application de la séquences ERCa (transplantation des individus vivants de Pinna Nobilis en amont des travaux ; utilisation de barrages anti-MES, etc.) ; de l'absence d'incidences notables sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt du réseau Natura 2000 ; des mesures de suivi de la turbidité en phase chantier ;

il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Caractéristiques du projet, état initial du milieu, analyse des incidences, compatibilité avec les plans et schémas.	☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Signature du (des) demandeur(s)